Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 novembre 2021

Le conseil municipal, dûment convoqué pour le vendredi 5 novembre 2021 à 20 heures, s'est réuni en session ordinaire.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour du Conseil municipal, points n°6, 7 et 8 afin de traiter les dossiers suivants :
Point 6 : DM 2 – budget communal 2021 section d'investissement recettes
Point 7 : Désignation d'un référent élu dans le cadre du PLUI modification
Point 8 : Annulation et remplacement de la délibération 2021-22 ayant pour objet : Investissement rénovation intérieure l'église de Brousse – choix des entreprises
Questions diverses en point 9

Ordre du jour modifié :

1) Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
2) Ressources humaines : détermination du taux de promotion pour les avancements de grade
3) Investissement : chantier rénovation église – avenant 1 Lot 3 – VERNE CHARPENTE
4) Echange section d'Espinassier – FOUGERE : validation ou non du projet d'échange
5) Reprise des concessions funéraires en état d'abandon au cimetière de Brousse : autorisation du conseil municipal
6) DM 2 – budget communal 2021 – Section investissement recette
7) Référents élus (PLUI modification) – désignation d'un référent
8) Annulation et remplacement de la délibération 2021-22 ayant pour objet : Investissement rénovation intérieure de l'église de Brousse – choix des entreprises
9) Questions diverses

Le conseil municipal accepte cette modification.

Etaient présents ou représentés : 9 présents – 10 votants (9 présents et 1 pouvoir)
M. DUGNAS Sébastien, Mme ECHALIER Marilyn, Mme CAVATZ Marie-France, Mme GRAZON Roseline, M. FOUGERE Gilles, Mme RODRIGUEZ Sandrine, M. FONTENETTE Alexis, M. GUILLY Philippe et M. VAISSE Bernard ;
Absent représenté : M. BONNET Christian (pouvoir à M. DUGNAS Sébastien)
Absents : M. FAURIAT Jonathan
Secrétaire de séance : Mme ECHALIER Marilyn

Approbation du procès-verbal précédent (réunion du 10/09/2021)

Lecture est donnée du Procès-verbal du conseil municipal du 10 septembre 2021
Le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Délibération n°2021-52
Objet : Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade
Approuvé à l'unanimité / *Date de réception en Sous-Préfecture : 09/11/2021*

Le maire rappelle à l'assemblée :
Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables », c'est-à-dire remplissant les conditions statutaires pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 14 septembre 2021

Le maire propose à l'assemblée de fixer à partir de l'année 2021 le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :
➔Concernant l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur : le ratio commun à tous les cadres d'emplois concernés est fixé à 100 %.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :
➔ADOPTE à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Délibération n°2021-53
Objet : Rénovation intérieure de l'église de Brousse – avenant au devis n°1 – Lot 3
Approuvé à l'unanimité / ***Date de réception en Sous-Préfecture : 09/11/2021***

Considérant les travaux de rénovation intérieure de l'église de Brousse,
Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les travaux ont débuté et qu'il est nécessaire d'approuver un avenant n°1 pour le lot 3 – Vérification couverture et zinguerie / nettoyage, notifié l'entreprise VERNE Charpente repreneur de l'entreprise VIALLARD.
Cet avenant correspond à des travaux qui n'ont pas été réalisés.
Monsieur le Maire présente la modification et les caractéristiques de l'avenant :

Avenant au devis - n°1 – Lot 3 :

Montant initial des travaux HT :	2 540,00 €
Avenant 1 au devis (plus-value) HT :	640,00 €
Total HT :	3 180,00 €
TVA 20 % :	636,00 €
Nouveau montant TTC :	3 816,00 €

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'approuver l'avenant au devis pour le lot 3.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
APPROUVE l'avenant au devis n°1 pour le lot 3 pour les travaux de rénovation intérieure de l'église de Brousse
DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer toutes les pièces s'y rapportant.
DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget communal.

Délibération n°2021-54
Objet : Reprise des concessions funéraires en état d'abandon au cimetière de Brousse – autorisation du conseil municipal
Approuvé à 9 voix pour et 1 voix contre / ***Date de réception en Sous-Préfecture : 09/11/2021***

M. le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de la bonne gestion du cimetière, il est nécessaire d'engager la procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon situées dans le cimetière communal de Brousse. Il précise qu'un état des lieux a été effectué dans le cimetière communal le 7 octobre 2021. Il a été constaté que plusieurs concessions perpétuelles se trouvent en l'état d'abandon.

La gestion prévisionnelle des emplacements encore disponibles, la saturation programmée du cimetière, le respect de la décence, de l'hygiène et de la salubrité publique, justifient la mise en place de cette procédure de reprise, qui permettra de disposer à terme de nouveaux emplacements devenus ainsi disponibles.

La durée de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon, sa complexité juridique, le respect des délais, incitent donc la municipalité à partir de novembre 2021, à effectuer toutes les démarches nécessaires permettant de reprendre les emplacements en état d'abandon, dont certains menacent ruine, suite à la disparition des familles qui n'assurent donc plus un entretien régulier.

M. le Maire expose ainsi que toute l'information nécessaire sera diffusée en direction des familles concernées qui pourront faire parvenir leurs observations à la mairie.
Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le maire et après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 voix contre (M. FOUGERE) :
➔ Donne délégation à M. le Maire pour engager la procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon dans le cimetière communal de Brousse.
➔ Décide qu'en cas d'empêchement du Maire, les décisions relatives à cette procédure de prise faisant l'objet de la présente délégation d'attribution seront signées par Mme la 1ère adjointe.

Délibération n°2021-55 annulée et remplacée par la délibération n°2021-55BIS
Objet : Décisions modificatives n°2 – budget communal 2021
Approuvé à l'unanimité / ***Date de réception en Sous-Préfecture : 09/11/2021***

Annule et remplace la délibération 2021_55 pour erreur matérielle.

Vu les crédits inscrits au budget communal 2021 ;
Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget communal 2021 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives suivantes en section d'investissement recettes :

Désignation	Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
Investissement – recettes		
132 – Subv. d'investissement rattachées aux actifs …		21 294,00
1641 – Emprunts en euros	21 294,00	
TOTAL	**21 294,00**	**21 294,00**
Total Général		**0,00**

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

<u>Délibération n°2021-56</u>
Objet : Révision du PLUi du Pays de Cunlhat – désignation d'élus référents
Approuvé à l'unanimité / ***Date de réception en Sous-Préfecture : 09/11/2021***

Vu la demande de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez concernant la désignation d'élus référents dans le cadre de la révision du PLUi du Pays de Cunlhat, Monsieur le Maire invite le Conseil à donner son avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
➔ désigne M. DUGNAS Sébastien, M. FONTENETTE Alexis et M. BONNET Christian, pour le suivi de la révision du PLUi du Pays de Cunlhat.
➔ charge M. le Maire à transmettre la décision à la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez.

<u>Délibération n°2021-57</u>
Objet : Annulation et remplacement de la délibération 2021-22 ayant pour objet : investissement rénovation intérieure de l'église – choix des entreprise (erreur matérielle)

Approuvé à l'unanimité / ***Date de réception en Sous-Préfecture : 09/11/2021***

Annulation et remplacement de la délibération 2021-22 du 12 mai 2021, suite à une erreur matérielle.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'après réception de devis après consultation de plusieurs entreprises, la commission en charge des travaux s'est réunie le 5 mai 2021. Il rappelle que l'estimatif total des travaux, réalisé par la maîtrise d'œuvre, s'élève à 85 100,00 € HT. Après étude des documents, la commission a retenu pour réaliser les travaux de rénovation intérieure de l'église de Brousse – programme 2021, les entreprises suivantes :

- Lot Enduit intérieur / ouvrages décoratifs : 2 entreprises consultées / deux devis reçus.

Choix de la commission : Entreprise SAMARKANDE Sarl pour un montant HT de 20 390,00 € + option 1 de 1 333,33 €, soit 21 723,33 € HT – 24 468,00 + 1600,00 € (option) soit 26 068,00 € TTC.

- Lot Vérification couverture et zinguerie / nettoyage : 2 entreprises consultées / 1 devis reçu.

Choix de la commission : Entreprise VIALLARD pour un montant HT de 2 540,00 € - 3 048,00 € TTC.

- Lot Electricité : 3 entreprises consultées / 1 devis reçu.

Choix de la commission : Entreprise MOREL Electricité pour un montant HT de
Soit un total HT de travaux de 49 858,00 € - 59 829,60 € TTC (Option chauffage retenue).
Total des travaux HT : 74 121,33 €
Total des travaux TTC : 88 945,60 €
Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux entérinent la décision de la commission. Les crédits nécessaires, soit 74 121,33 € HT – 88 945,60 € TTC sont inscrits au budget primitif 2021 à l'article 231.

<u>Délibération n°2021-58</u>
Objet : Echange de terrains – Section d'Espinassier / FOUGERE
Approuvé à l'unanimité / *Date de réception en Sous-Préfecture : 09/11/2021*

Vu la délibération 2021-42BIS concernant le projet d'échange de parcelles entre la Section d'Espinassier et M. et Mme FOUGERE, à savoir :

➔ parcelles sectionales d'Espinassier pour une superficie totale de 3037 m² :
- AO 138 – superficie de 370 m²
- AP 139 – superficie de 1870 m²
- AO 141 – superficie de 600 m²
- AO 143 – superficie de 83 m²
- AO 251 – superficie de 114 m²

➔ parcelles de M. et Mme FOUGERE Denis d'une superficie totale de 1322 m² :
- AV 106 – superficie de 910 m²
- AV 107 – superficie de 172 m²
- AV 117 – superficie de 240 m² ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales dressé le 2 octobre 2021 faisant état du vote de 2 électeurs sur 4 avec avis favorable au projet d'échange, dont un exemplaire a déjà été transmis en Sous-Préfecture d'Ambert et visé en date du 6 octobre 2021;

Monsieur le Maire indique au conseil municipal, qu'en l'absence d'accord de la majorité des électeurs de la section, le représentant de l'Etat dans le département, statue par arrêté motivé.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur la poursuite ou non de ce projet d'échange entre la Section d'Espinassier et M. et Mme FOUGERE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

➔ souhaite le maintien de cet échange,
➔ demande à M. le Maire de saisir le représentant de l'état afin de statuer sur ce projet d'échange,
➔ expose les motivations suivantes :
- Avec l'échange des parcelles indiquées ci-dessus, la Commune a la possibilité de sécuriser le carrefour entre la Route Départementale 250 et la voie communale n°10 en direction du lieu-dit Lachamp et de réaliser une aire de stockage et de dépôts de fournitures de voirie de type pouzzolane, gravier, etc. A cet effet, le conseil municipal souhaite mettre en place une procédure de communalisation des parcelles échangées dans le cadre d'un projet d'intérêt général.

2 interruptions de séances avec prise de parole du public dans le cadre des délibérations concernant l'échange de terrains entre la section d'Espinassier/famille FOUGERE et de la révision du PLUi.

Questions diverses

<u>Lignes directrices de gestion</u>
Information du conseil municipal de la mise en place des lignes directrices de gestion pour les avancements de grade des agents.

<u>Travaux – SPISS au Moulin de Chabanne</u>
M. le Maire informe le conseil municipal des travaux d'assainissement de la maison de M. SPISS nouvel habitant au Moulin de Chabanne.

<u>Cérémonie du 11 novembre</u> : 11h30 au Monument aux morts de Montboissier pour un dépôt de gerbe et 11h45 à Brousse suivi d'un pot de l'amitié qui sera servi sous le préau.

<u>Devis</u> : Mme ECHALIER présente le devis pour l'achat de produit d'entretien, matériel et autre pour le restaurant – M. FOUGERE présente le devis pour l'achat d'un tracteur-tondeuse avec lame.

<u>Réunion</u> : M. VAISSE donne le détail de la réunion sur les bornes électriques (coût de l'étude, installation et fonctionnement) ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.